

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS772

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 18

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« s'il y a lieu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre systématique la prise en compte des spécificités territoriales dans le cadre de la régulation de l'intérim des personnels non médicaux.